



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 16 octobre 2017

**PROPOSITION DE DELIBERATION
EN VUE DE LA DISSOLUTION DES FONDS COMPAGNON, REVILLARD
ET DU 700^{ème}**

Vu la création par délibération du conseil municipal le 26 novembre 1947 d'un fonds Compagnon octroyant 3'000.00 F pour la constitution d'un fonds en faveur des écoles dans un but récréatif ;

Vu la création d'un fonds Revillard en décembre 1974 octroyant 1'000.00 F pour la constitution d'un fonds visant à récompenser sous forme d'un prix l'élève de la classe supérieure de Laconnex qui obtiendra la meilleure moyenne de l'année en géographie ;

Vu la création par délibération du conseil municipal le 3 juin 1991 d'un fonds du 700^{ème} anniversaire de la Confédération octroyant 15'000.00 F pour la constitution d'un fonds visant à récompenser chaque année un(e) jeune de la commune par un don unique de 1'000.00 pour réaliser un projet digne d'intérêt ;

Etant donné que les attributions prévues par ces fonds ne répondent plus à la pratique actuelle des écoles et qu'aucune dotation n'a été réalisée depuis plusieurs années ;

Vu les mesures transitoires fixées par l'art. 130 LAC pour le passage au MCH2 ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. De dissoudre le fonds Compagnon au 31.12.2017 et de transférer le solde de 4'554.95 F du compte Raiffeisen 41101.60 dans le Fonds de bienfaisance ;
2. De dissoudre le fonds Revillard au 31.12. 2017 et de transférer le solde de 1'157.95 du compte Raiffeisen 41101.13 dans le Fonds de bienfaisance ;
3. De dissoudre le fonds du 700^{ème} anniversaire de la Confédération au 31.12 2017 et de transférer le solde de 14'151.70 F du compte Raiffeisen 40537.01 dans le fonds de bienfaisance.